

DOSSIER N°:	
ADDENDA N°:	

MODIFICATIONS AU CAHIER DES CHARGES - SERVICES PROFESSIONNELS, ÉDITION 2007

LE PRÉSENT ADDENDA AMENDE ET COMPLÈTE

LE CAHIER DES CHARGES – SERVICES PROFESSIONNELS, ÉDITION 2007 ET SES AMENDEMENTS

SECTION 1

GÉNÉRALITÉS

1.1 DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

Le document de référence cité au 2^e alinéa du premier paragraphe est remplacé par la référence suivante :

 Cahier des charges et devis généraux – Infrastructures routières – Construction et réparation;

L'adresse du comptoir postal des Publications du Québec est remplacée par l'adresse suivante :

Les Publications du Québec 1000, route de l'Église, bureau 500 Québec (Québec) G1V 3V9

Finalement, l'adresse pour se procurer les documents de références listés au 3^e paragraphe est modifiée par l'adresse suivante :

Gouvernement du Québec
Ministère des Transports
Direction des contrats et des ressources matérielles
Service de la gestion contractuelle
700, boul. René-Lévesque Est, 2^e étage
Québec (Québec) G1R 4Y9

Tél.: 418 643-6825 Téléc.: 418 644-7249

2.2 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS CONTRACTUELS

Le texte de l'article est remplacé par le texte suivant :

En cas de conflit entre les différents documents contractuels, les parties conviennent de l'ordre de priorité suivant :

- Le marché et ses annexes;
- · les addenda;
- le devis;
- le Cahier de clauses générales;
- le Cahier des charges Services professionnels:
- l'offre de services du fournisseur.

Les instructions aux fournisseurs incluses par le Ministère dans le dossier d'appel d'offres font partie intégrante de l'offre présentée et priment tout autre document du contrat.

Québec, le 26 mars 2008

Direction générale des infrastructures et des technologies

Anne-Marie Leclerc, ing., M.Ing.
Directrice générale, s.-m.a.

SOUMISSIONNAIRE

ADRESSE

DATE